

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission «solidarité, politique de la ville, enfance,
petite enfance »

Conseil municipal du 25 juin 2012
Séance du 9 mai 2012

10 Contrat Régional d'Agglomération – programmation 2012 - 2013

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET,
Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS,
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, FEVRIER,
MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme BOUKHELIF

Mme PAMART

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme CARLIER

M. SZPIRKO

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés



36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Partenaire de l'agglomération Creilloise dans son projet de rénovation urbaine, le Conseil Régional a décidé de mobiliser l'outil financier que constitue le Contrat Régional d'Agglomération pour porter ses subventions aux différents maîtres d'ouvrage des opérations de renouvellement urbain.

La programmation 2012 – 2013, au titre de ce contrat, comprend l'ensemble des opérations faisant l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Régional, qui connaissent un début d'exécution au cours des années 2012 et 2013. Il s'agit d'opérations sous maîtrise d'ouvrage Ville de Creil se déroulant sur le quartier Rouher et qui concernent la requalification et l'aménagement d'espaces publics urbains.

maintenant !

Sur chacune de ces opérations, le Conseil Régional intervient dans une fourchette allant de 12 à 16% du montant HT.

Les opérations concernées sont les suivantes :

- Accompagnement Logement Francilien - Travaux phase 1 (traverse secteur Brossolette et passage Perrault) et MOE réalisation phase 1
- Accompagnement Logement Francilien - Travaux phase 2 (cheminement piéton vers coteaux, square Bérégovoy et requalifications rues Musset/Churchill/Lamartine) et MOE réalisation phase 2
- Les Haies-Biondi - Requalification de voies - phase 3 - Travaux tranche 2 + MOE réalisation
- Conduite d'opération "Dunant"-phase 2 - Travaux
- Aménagement espaces publics "Dunant" (place Franklin Roosevelt et esplanade/place Dunant/rue Léo Lagrange) – phase travaux et MOE réalisation
- Liaison douce à flanc de coteau "La côte à cri-cri"- Rénovation cheminement piéton et belvédère du coteau - Phase 1 - Elaboration - MOE - Conception
- Liaison douce à flanc de coteau "La côte à cri-cri" - rénovation chemin piéton belvédère - Phase 2 - travaux + MOE réalisation
- Requalification des espaces extérieurs de la copropriété de la Roseraie – Travaux parkings Mallarmé et Nerval
- Requalification de l'îlot "La Martinique" - Camus / Maternité et restructuration de parkings - Phase 2 - Travaux + MOE réalisation

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions pour ce programme d'opérations.

Vous êtes appelé à voter

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu la loi du 1^{er} août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
Vu la convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain de l'agglomération creilloise en date du 3 septembre 2007, et modifiée par le plan de relance le 20 mai 2009 et par avenant le 7 juillet 2011,
Vu l'avis de la commission «solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance» en date du 9 mai 2012,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional de Picardie, de négocier éventuellement et de signer les différents documents nécessaires.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une dérogation permettant le lancement des travaux avant les arrêtés de subventions pour les opérations citées.

Article 3 : d'imputer les recettes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 26.06.12

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 29.06.12

Jean-Claude VILLEMAIN



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 29.06.12. Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy

3/3

